

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE – INVITATION

Cher membre,

Au nom du Conseil de l'Institut des Experts en Automobiles, j'ai l'honneur de vous inviter à notre prochaine assemblée générale ordinaire avec élections qui aura lieu **le vendredi 21 février 2020 à 14h00** au :

The Event Lounge,
Bd. Général Wahislaan 16F,
1030 Schaerbeek
<https://www.eventlounge.be/>

Nous vous demandons de vous présenter entre 12h30 et 13h45 afin de procéder à votre inscription dans les meilleures conditions.

Veillez-vous munir de la présente pour pouvoir voter.

Cette assemblée générale ordinaire sera suivie d'un cocktail auquel vous êtes cordialement invité.

Veillez trouver, ci-dessous, l'ordre du jour de cette assemblée générale ordinaire :

1. Approbation du rapport de l'assemblée générale extraordinaire du 18/06/2019 (Visible sur le site www.iaeiea.be)
2. Rapport d'activités 2019
3. Rapport du Commissaire aux comptes
4. Approbation des comptes annuels 2019
5. Approbation du budget 2020
6. Décharge aux membres du Conseil pour leur gestion
7. Approbation du montant de la cotisation 2020
8. Divers
9. Election de :
 - a. 1 président
 - b. 1 vice-président
 - c. 1 trésorier
 - d. 1 secrétaire
 - e. 10 membres du Conseil de l'Institut
 - f. 1 commissaire aux comptes

Le détail des règles applicables à cette élection figure dans la procédure électorale annexée à la présente.

10. Intervention de Monsieur le Ministre Denis Ducarme (sous réserves).

Pour assister à ces élections, il est impératif de vous munir des pièces suivantes :

- La présente convocation
- Votre carte d'identité
- La procuration éventuelle ainsi qu'une copie de la carte d'identité de la personne qui vous a donné procuration. Le modèle de procuration est annexé à la présente. Un membre peut détenir maximum 2 procurations.
- Pour les personnes physiques qui votent en tant qu'organe d'une société, extrait du Moniteur belge ou de la Banque carrefour des entreprises d'où il ressort qu'ils disposent de la compétence de représenter la société.

Le formulaire de candidature doit être renvoyés dûment complété par envoi recommandé au siège de l'IEA pour le **5 février 2020** au plus tard, date de la poste faisant foi.

Toutes présentations ultérieures de candidature ne seront plus prises en considération.

La liste des candidats vous sera communiquée au plus tard début février.

Il est indispensable de nous confirmer votre présence au moyen du bulletin réponse que vous trouverez en annexe.

Je vous prie d'agréer, Cher membre, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Au nom du Conseil de l'Institut,

Michel Lecrenier
Vice-Président

Annexes :

- Formulaire réponse
- Procurations
- Formulaire candidature
- Procédure électorale